



COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE RESEAU TERRE

DU 13 DECEMBRE 2017

Quand c'est bien, FO le dit... aussi.

Le général directeur, absent pour raison de service (visite avec le CEMAT en Isère) était remplacé par le général de brigade DUHAU, son adjoint, pour présider ce second CTR de l'année 2017.

En préliminaire, le GDB a justifié l'absence du général directeur tout en assurant l'ensemble des participants de sa connaissance et du suivi des dossiers qui seraient abordés dans le cadre de cette instance. Il a également annoncé une véritable volonté de l'Armée de Terre de renforcer les structures RRH au sein des régiments, mais ce sont bien les bureaux chancellerie et la gestion militaire qui sont concernés, la « gestion de proximité » du personnel civil reste à la main des GSBdD. Ce qui est valable et bon pour les uns ne profite pas aux autres et on continue à nous bercer de grands élans sur la connaissance réciproque. A quand la reconnaissance tout simplement !!

Après la lecture des déclarations liminaires (FO en pièce jointe) non commentées par le GDB, le premier point soumis à l'approbation des représentants du personnel est le PV du dernier CTR approuvé à l'unanimité par les titulaires présents.

Le BPC annonce, au sein de la délégation d'une OS, la présence d'un expert sur le dossier présenté par le COMALAT et propose de l'autoriser à participer aux débats de la demi-journée. Force Ouvrière demande à ce que le dossier en question soit traité en premier afin de libérer l'expert à l'issue. Les textes réglementaires sont très clairs sur le sujet, seuls les élus participent à l'ensemble des débats, les experts ne sont conviés qu'à intervenir sur leur

dossier de prédilection (cf les accords de BERCY).

L'inversion de l'ordre du jour permet donc de démarrer par le dossier « formation des ouvriers aéro du COMALAT », dossier qui a été aux centres des débats de tous les CTR depuis trois ans, ainsi que d'un CTM. Ce dossier a fait l'objet d'une multitude de présentations, d'études, de propositions, tant de la part du COMALAT que de l'Armée de l'Air et de la DRH-MD. Finalement, c'est bien l'option proposée par Force Ouvrière dès le départ, à savoir : une reconnaissance des niveaux de compétences acquises exigées dès l'embauche, une adaptation de la formation, surtout de sa durée (actuellement entre 49 et 57 semaines imposées par le COMALAT pour des agents déjà formés...). Si certaines adaptations doivent encore faire l'objet de préconisations, Force Ouvrière constate que la raison a enfin pris le pas sur une forme d'entêtement presque coupable et ce sont peut-être les agents, ayant déjà effectué la formation dans sa totalité qui, aujourd'hui, doivent se sentir floués. Au-delà de l'excellence de la présentation, Force Ouvrière note enfin une vraie prise en compte de ce sujet et des droits des agents en matière d'avancement, assuré avec ou sans formation spécifique. C'était l'objet entre autres de notre combat.

Le second dossier traitant des restructurations est également le dossier qui revient en boucle à chaque CTR depuis sa création, signe que les réformes structurelles au ministère des Armées sont loin d'être abouties. C'est le représentant de la SIMMT qui développe le sujet et détaille les mesures de la décision ministérielle pour 2018. Il reconnaît que le passage en AMR de

tous les agents sans exception et que la non-finalisation des FSI (Fiche de Situation Individuelle) ont généré mécontentement et inquiétudes chez les agents. Force Ouvrière a rappelé que, les restructurations notamment le déploiement « au contact » et la réorganisation MCO-Terrestre sont le seul fait de l'employeur et que les droits dégagés par le PAR et son accompagnement sont inaliénables. Force Ouvrière rappelle également que la précipitation dont a fait preuve le SMITER en ramenant la fermeture du détachement du MANS à juin 2018 au lieu de décembre 2019 a contribué à augmenter le travail des gestionnaires et l'anxiété chez les agents. Sur ce sujet, Force Ouvrière rappelle enfin que les agents bénéficiant de l'indemnité de conversion en cas de mobilité et qui quitteraient l'institution avant trois ans dans le nouveau poste, notamment pour un départ à la retraite, devront rembourser la quote-part indûment touchée. Force Ouvrière demande à ce que tous les agents en soient clairement et nommément informés.

L'intervenant du Bureau Organisation de la DRH-AT annonce une mesure de transfert de 25 postes du CERHS vers le SCA dans le cadre de la montée en puissance de la fonction QUALIQ (calcul et liquidation de la solde des « marins »). Pour Force Ouvrière, ce changement d'autorité organique doit, au travers du ticket mobilité, garantir l'ancienneté aux agents sans pour autant les noyer dans la masse des « historiques » du SCA en matière d'avancement. Force Ouvrière précise que le PAR s'applique également à tous les agents pour ce transfert. A la question de Force Ouvrière sur les statuts de ces agents, compte tenu du nombre important de contractuels au CERHS, l'intervenant a précisé que sa partie relevait de l'organisation et non de la gestion. La question reste donc entière.

La manœuvre de « sincérisation » des REO, 1 poste décrit = 1 poste financé, menée par l'Armée de Terre autorise la création d'un certain nombre de postes (hors recrutement des Ouvriers de l'Etat) en 2018.

Pour Force Ouvrière, l'« HAMELISATION » (transformation de postes militaires en postes civils) de 7 postes (2 Cat B et 5 Cat C) est très largement insuffisante et significative de la réticence de l'Armée de Terre à tout

rééquilibrage, notamment dans les fonctions managériales.

Quelques chiffres qui, pour Force Ouvrière ne sont que l'arbre qui cache la forêt des besoins ?

- Transformations de poste MDR en postes civils niveau 3 pour la gestion des militaires.
- Création de 34 postes civils niveau 3 dans les Sections de Maintenance Régimentaire.
- Création de 11 postes civils niveau 2 au titre de la maquette prévention et maîtrise des risques.
- Création de 6 postes POE, chargé d'environnement dans les camps (rattachement organique à définir : chargé de prévention où PC Camp).
- Pseudo-crédation (pour l'affichage) de 7 postes OE cibliers à La Courtine (postes supprimés en 2017 et recréés suite à l'action de Force Ouvrière).
- Création de 4 postes PCDEN (détachement éducation nationale en lycée militaire).

Pour l'employeur « Terre » le ministère n'est plus dans une logique déflationniste, ce qui rendrait certaines situations positives voire confortables et nous devrions tous nous en réjouir... Dont acte.

Le sujet de la connaissance réciproque PM/PC restera sans doute la marque de fabrique du général directeur et ce, sans doute bien après qu'il n'ait quitté ses fonctions.

Pour Force Ouvrière, cette connaissance mutuelle passe obligatoirement par l'abandon de cette volonté de vouloir perpétuellement « intégrer » les civils, mais tout simplement en acceptant le fait que le civil fait légitimement partie de l'organisation au MINARM et de ses organismes. Bien souvent la présence d'un civil est bien plus longue dans la durée que celle de la plupart des militaires, mais les antagonismes ont la vie dure.

Autres sujets qui actuellement ébullitionnent nos établissements : les avancements, le RIFSEEP et bien sûr le CIA !!

Pour les avancements des ouvriers de l'Etat, si le bilan des reclassements consécutifs aux avancées salariales défendues par FO fin 2016 montrent bien qu'une grande majorité des ouvriers bénéficiera d'évolutions salariales, il reste que le taux d'avancement 2018 n'est pas encore connu.

Force Ouvrière interviendra auprès de la DRH-MD sur le sujet. Force Ouvrière est également revenue sur l'avancement dérogatoire des CE qui n'encadrent plus suite aux réorganisations et restructurations et demande que les chefs d'organismes soient sensibilisés sur le sujet, car aucun agent ne doit être spolié, pour quelque raison que ce soit de son droit à l'avancement et à un vrai parcours professionnel.

Le RIFSEEP a donné lieu à de nombreux recours y compris locaux. Le bilan affiché nous annonce 50 recours par voie officielle qui ont donné lieu à 31 décisions favorables aux agents, 14 rejets et 5 dossiers en cours de traitement. Pour Force Ouvrière, rien ne doit être figé et les recours devront obliger les gestionnaires à la plus grande vigilance dans son attribution.

Enfin, le CIA a donné lieu à de nombreux échanges. Les difficultés générées par l'incompréhension du mode d'application ou de « classement » des agents, le malaise grandissant dans les établissements entre les agents et leurs supérieurs hiérarchiques mais aussi entre agents, s'avèrent être le constat général partagé par l'ensemble des intervenants. Pour Force Ouvrière, qui va s'attacher à dénoncer ces abus, injustices ou situations incongrues, il est primordial que les employeurs, au-delà de dénoncer leurs difficultés dans l'application de cet exercice, soient force de proposition auprès de la DRH-MD pour aménager plus équitablement le CIA 2018. Pour le président de séance, le CIA doit être un outil de cohésion et non l'objet qui focalise toutes les rancœurs et ce dans un véritable souci d'équité.

L'Indemnité de Départ Volontaire (IDV), mise en place comme levier supplémentaire pour réduire les effectifs, sera pour 2018 revue très fortement à la baisse en nombre. **Seuls** les postes réellement supprimés ouvriront droit à cette indemnité. Il est loin le temps où les employeurs encourageaient le plus grand nombre à en faire la demande pour se « débarrasser » des agents...

Enfin, le bilan de l'apprentissage reste très positif et Force Ouvrière ne peut que se féliciter d'avoir pu faire évoluer tant la reconnaissance des maîtres d'apprentissage que leur indemnisation. Il nous reste aujourd'hui à faire en sorte que demain notre administration fasse le nécessaire pour proposer des emplois à tous en fin de parcours d'apprentissage.

Conclusion

Ce CTR, marqué par l'absence du général directeur, a été de belle facture tant au niveau des présentations que des échanges, gageons que 2018 permette aux uns et aux autres de continuer sur cette voie qui seule apportera des réponses et des solutions à l'employabilité des personnels civils à l'Armée de Terre. La délégation Force Ouvrière du CTR TERRE vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.

Délégation composée de :
RICHARDI Martine
DESBOIS Faizia
SAISSET Sylvain
BADIE Bruno
PEIFFER Yves.

PARIS, le 18 décembre 2017

**FORCE OUVRIERE le syndicat, libre,
indépendant, revendicatif et efficace**





CTR TERRE du 13 décembre 2017

DECLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIERE

Monsieur le président,

Vous comprendrez aisément que Force Ouvrière ne peut débiter sa déclaration sans revenir sur l'absence du général directeur même si, depuis sa prise de fonction, c'est une première.

Force Ouvrière aime à rappeler que si les accords de Bercy s'imposent à nous en termes de dialogue social dit rénové, nous ne les avons pas signés. Néanmoins, ces rendez-vous normés sont les seuls qui permettent aujourd'hui aux représentants du personnel élus au titre des organisations syndicales, de débattre et d'échanger avec l'autorité centrale décisionnaire.

Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez sur mes propos et je ne mets absolument pas en doute, Monsieur le président, l'excellence de vos compétences en matière de dialogue social et de connaissance des dossiers mais, il est toujours intéressant pour les représentants des instances de pouvoir juger de l'importance que le commandement accorde à celles-ci, d'autant que le rendez-vous d'aujourd'hui est programmé depuis près de quatre mois et que cet axe fort du dialogue social n'est organisé que deux fois par an. La ministre elle-même met un point d'honneur à participer à l'instance ministérielle de dialogue social, Force Ouvrière apprécierait que cet exemple soit suivi par les grands employeurs.

Je me permettrai donc d'établir un lien entre l'entame et les différents sujets que Force Ouvrière va développer dans sa déclaration liminaire. En effet, un des sujets récurrents reste l'exercice du dialogue social dans nos organismes et notamment dans le cadre des restructurations et réorganisations que l'Armée de Terre poursuit.

Pour Force Ouvrière, les annonces et autres décisions doivent être transmises aux agents de façon moins abrupte parfois et surtout moins lapidaire. Si bien sûr, les décisions ne sont jamais du seul fait des commandements locaux, la manière de signifier aux agents certaines annonces pourrait se faire avec un minimum de considération voire de respect que méritent ces femmes et ces hommes, alors même que leur avenir est en jeu. Nous aurons sans doute l'occasion de détailler, en cours de séance, ce sujet.

Dans la continuité de notre revendication exprimée lors du dernier CTM sur le sujet, Force Ouvrière tient à dénoncer, une fois encore, l'établissement de la liste mais surtout des fonctions touchées dans nos organismes par d'éventuelles réorganisations et suppressions. En effet, si l'établissement de cette liste d'organismes et son insertion dans un décret relèvent d'une obligation légale afin de protéger le droit des agents à bénéficier du PAR, le fait de cocher l'ensemble des cases correspondant aux différentes fonctions qui régissent ces établissements, génère à chaque parution, angoisses et interrogations chez les agents.

Nous avons bien compris que cette façon de procéder permet, aux employeurs, de justifier une gestion des effectifs au fil de l'eau pour ne pas dire approximative en cours d'exercice, laissant ainsi la part belle aux adaptations de circonstance, mais Force Ouvrière s'interroge sur la politique prévisionnelle de gestion et sur la projection tangible pratiquée dans les services gestionnaires tant localement dans les organismes qu'au niveau central. A quoi servent les REO si persiste la faculté d'adapter les effectifs en fonction des aléas budgétaires ? La question reste posée.

Vous allez également nous présenter, lors de ce CTR, un certain nombre de bilans, de statistiques, de points de situation. Force Ouvrière tenait à rappeler que le sujet du rééquilibrage PM/PC, cher à notre organisation syndicale et mis en place au travers du « rapport HAMEL » du nom de son rédacteur, avait déjà été abordé lors du dernier CTR Terre. Le général directeur avait convenu que 2017 n'était pas forcément exemplaire en termes d'application de la directive ministérielle à l'Armée de Terre, mais que le cru 2018 serait d'un millésime autrement charpenté. Votre présentation a, certes, le mérite d'identifier un certain nombre de postes concernés notamment en RH, postes sur lesquels nous aurons l'occasion de nous exprimer, mais le décompte final reste largement en deçà de la capacité de l'armée de terre à conduire un vrai rééquilibrage. Pour Force Ouvrière, ce rééquilibrage apporterait sans nul doute une stabilité et une fidélisation des agents notamment des catégories A sur des postes dimensionnants. Au final, aucun poste de niveau A concerné, pas même à l'EMAT, alors qu'il y a peu de temps, le SDEP de l'époque ainsi que le général directeur déploraient en chœur une hémorragie des agents de catégorie A. On ne peut que constater que le passé n'est pas porteur de leçon.

Cette action qui, certes s'inscrit dans la durée, ne devra toutefois pas suppléer au déroulement de carrière de l'ensemble des agents y compris de nos référents qui sont devenus, année après année, les pierres angulaires de la gestion administrative de terrain de la DRH-AT.

A la lecture du dossier préparatoire, Force Ouvrière ne peut que souligner la place importante réservée à la connaissance réciproque PM/PC. Nous savions, depuis longtemps, que c'était le sujet de prédilection du général directeur, mais force est de constater que les précisions apportées dans la présentation sont édifiantes comparées à d'autres sujets traités. Gageons que cette débauche d'intentions trouve enfin un écho en matière de dialogue social de proximité et que soit banni définitivement le terme « **intégration** » pour le personnel civil.

Un des dossiers phares de cette fin d'année concerne les commissions d'avancement des ouvriers de l'Etat qui nourrit actuellement toutes les discussions et intrigues. Sans vous demander de déflorer le sujet ni de dévoiler de quelconques secrets d'alcôve, Force Ouvrière s'interroge sur la manière et à quel niveau la DRH-AT envisage le dialogue social dit dialogue de gestion préparatoire à ces CAO. L'hypothèse d'une CAO « employeur terre » par CMG se dessine et nous aimerions savoir à quel niveau de réflexion et d'échange vous placez les pré-réunions inscrites dans la réglementation ???

Un autre sujet d'inquiétude vient s'ajouter aux interrogations de la composante civile suite à l'officialisation du programme « Action Publique 2022 ». Alors même que l'augmentation de 1,8 milliards d'euros du budget des Armées sera essentiellement injectée dans le contrat opérationnel et la cyberdéfense, quel est l'avenir réservé à la maintenance industrielle ?

Si l'externalisation n'est pas encore nous semble-t-il, dogmatique dans notre ministère, Force Ouvrière continuera à la combattre, le programme « Action Publique 2022 » qui a été présenté dans le projet de loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022 et dans une circulaire du Premier ministre, datée du 26 septembre 2017, ne manque pas d'inquiéter notre organisation syndicale.

En effet, ce programme de transformation de l'action publique qui poursuit trois objectifs, à savoir : améliorer la qualité des services publics, offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé, accompagner la baisse des dépenses publiques (réduction de trois points de la part de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2022) semble, mais ce n'est peut-être qu'une rumeur, donner des idées à certains décideurs pour justifier une externalisation vers l'industriel de certaines missions du SMITER. Force Ouvrière ne manquera pas d'interpeller le cabinet mais peut-être pourrez-vous nous éclairer sur le sujet.

Concernant le dossier CIA, il ne vous a sans doute pas échappé que la répartition, au-delà des quotas imposés par le texte qui règlemente cette indemnité, crée un véritable malaise dans l'ensemble de nos établissements. Bon nombre d'agents ressentent comme une injustice le groupe dans lequel ils figurent, alors même que les critères de choix, pour certains, nous laissent dubitatifs. Par ailleurs, Force Ouvrière incite tous les agents mécontents, à faire valoir leur droit de recours contre la proposition de classement de l'administration. Nous serons particulièrement attentifs à votre présentation et vous ne manquerez sans doute pas de nous présenter le volume de recours déjà enregistrés à ce jour.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de la reprise des embauches d'ouvriers de l'Etat, même si le volume reste dramatiquement insuffisant, Force Ouvrière attire votre attention sur l'importance de ce mode de recrutement et sur la nécessité de déconnecter physiquement de la portion centrale, les essais pour des postes dans certains détachements parfois éloignés. En effet, il serait par exemple, parfaitement incompréhensible voire contre-productif d'organiser sur le site de NEUVY-PAILLOUX des essais pour des emplois sur son détachement douaisien. Force Ouvrière tient à rappeler qu'historiquement, une des garanties de réussite d'une embauche et de sa fidélisation géographique est le recrutement local, fondement même de l'embauche des ouvriers de l'Etat.

Enfin, l'apprentissage qui demain, pour Force Ouvrière, sera un des atouts majeurs du recrutement notamment dans la composante ouvrière, doit être intensifié mais doit également apporter aux apprentis une qualité de formation et surtout un gage de possibilité de recrutement à l'issue de sa formation.

Dès janvier, Monsieur le président, nous entrerons dans une année électorale importante puisque les élections de décembre 2018 désigneront vos interlocuteurs pour une nouvelle mandature. Force Ouvrière ne peut que vous encourager à inciter l'ensemble de vos subordonnés et notamment vos chefs d'organismes à entretenir un dialogue social riche et porteur car, et je ne vous apprend rien, une période électorale est toujours propice à la récupération même illégitime des situations conflictuelles et il serait dommage que certains errements en alimentent, à dessein ou non, la voie.

Merci de votre attention.

Paris le 13 décembre 2017